



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2024

Nucléaire de demain : de nouveaux projets innovants soutenus par France 2030

À l'occasion du Sommet International sur l'énergie nucléaire de l'AIEA, qui se tient les 21 et 22 mars à Bruxelles en présence du Président de la République, le ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie, **Roland Lescure**, annonce les trois derniers lauréats de l'appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants » du plan France 2030.

Lors du premier appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants », parmi quinze projets déposés, onze projets ont été désignés lauréats soutenus à hauteur de 129,8 millions d'euros par l'Etat. Cet appel à projet est la première étape d'un programme de 3 appels à projets destinés à soutenir les projets de réacteurs nucléaires innovants.

Au total, France 2030 investit environ 1 Md€ de fonds publics en soutien aux petits réacteurs modulaires et aux réacteurs modulaires avancés.

Les technologies innovantes de réacteurs modulaires retenues lors de l'appel à projet se répartissent en :

- 9 projets de réacteurs de fission : réacteurs à neutrons rapides au sodium et au plomb, réacteurs haute température, réacteurs à neutrons rapides aux sels fondus, réacteurs calogènes ;
- 2 projets de réacteurs de fusion : confinement magnétique, confinement inertiel.

Ces nouveaux concepts de réacteurs doivent ainsi permettre d'introduire des innovations de rupture dans la R&D de la filière nucléaire française, qu'il s'agisse de développer la production combinée d'électricité, de chaleur ou d'hydrogène, de

favoriser la fermeture du cycle du combustible nucléaire, d'améliorer la gestion des déchets radioactifs, en permettant la réduction de leurs volumes ou activités, ou d'améliorer la compétitivité de l'énergie produite, la sûreté ou la sécurité nucléaires.

Pour **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie : « *C'est une grande étape qui est franchie aujourd'hui pour l'innovation dans le secteur nucléaire. Je tiens à féliciter les onze lauréats du premier appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants ». Vous êtes un atout pour la décarbonation de notre économie et pour la puissance de l'écosystème nucléaire français.* »

Le détail des actions de France 2030 sur le nucléaire de demain sont à retrouver dans le dossier de presse dédié :

<https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/09/1f514699f28ae1285b17e91661635c833412c95b.pdf>

Contacts presse :

Cabinet de Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie -
presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement -presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations

stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> |@SGPI_avenir